

## **Au 1er janvier, 100% de vos emballages vont dans le bac jaune !**

**Au 1<sup>er</sup> janvier : 100% des emballages et des papiers vont dans la poubelle jaune**

Vous l'avez très certainement entendu à la radio et à la TV, et vous recevrez très prochainement dans votre boîte aux lettres une plaquette explicative vous informant qu'au **1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages en métal, les briques alimentaires, les emballages en plastique et les papiers sans exception se trient et vont directement dans la poubelle jaune.** Ainsi, votre poubelle bordeaux contenant des ordures ménagères va devenir beaucoup plus légère !

Ce nouveau geste de tri permettra de simplifier les règles de tri et donc d'éviter les erreurs.

# LES CONSIGNES DE TRI



**Tous les emballages et papiers, c'est dans le bac jaune !**

Papiers, emballages et briques en carton



Emballages en métal



Emballages en plastique



LES BONS GESTES DE TRI

BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER, DÉPOSER DANS LE BAC  
SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Contacts : 0 800 313 249  
[www.agglo-henincarvin.fr](http://www.agglo-henincarvin.fr)



CITEO

# EN PRATIQUE, QUELS SONT LES GESTES À ADOPTER ?

## Quelques conseils :

- Les emballages doivent être bien vidés (inutile de les laver),
- Les emballages doivent être déposés dans la poubelle jaune séparés les uns des autres et sans sac pour qu'ils soient bien reconnus au centre de tri par les robots.
- Tous les papiers se trient sauf les absorbants comme les mouchoirs, les essuie-tout, les couches et les masques.

Pour rappel, le verre se trie et se dépose dans les cuboverres.

L'extension des consignes de tri ne change rien à votre calendrier de collecte habituel. [Retrouvez votre jour de collecte.](#)

## UN GESTE SIMPLE POUR LA PLANÈTE

Il n'existe pas de « bon déchet ». Qu'il soit recyclable ou non, la priorité reste de l'éviter.

Afin d'améliorer la qualité du tri, maîtriser les coûts et agir encore davantage pour la préservation de l'environnement, il faut que le tri soit simple. C'est pourquoi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages se trient : qu'ils soient en plastique, en papier, en carton ou en métal. Cette évolution sur notre territoire est rendue possible grâce aux avancées technologiques réalisées par l'industrie du recyclage, mais aussi la mobilisation de tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage. Cette avancée permet aujourd'hui, à la fois de recycler davantage de déchets, d'économiser notre énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de lutter activement contre le réchauffement climatique.

Infos au **Service Déchets, Agglo Hénin-Carvin** au 0 800 313 249

Publié le 19 décembre 2022